

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5182410 Fax: (251-11) 5182450
Website: www.au.int

IE2074 - 143/15/15

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

SUR LE LANCEMENT DU MARCHÉ UNIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN EN AFRIQUE

SIÈGE DE L'UNION AFRICAINE - ADDIS-ABEBA

25 - 28 janvier –2018

I. CONTEXTE

1. Lors de la vingt-quatrième (24^e) session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (UA) qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie), les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une déclaration visant à mettre en place un Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) **Assembly/AU/Decl.1(XXIV)**. Le Marché unique du transport aérien en Afrique est un projet phare de l'Agenda 2063. Onze (11) États membres ont également déclaré leur Engagement solennel de créer le Marché unique d'ici à 2017 **[Assembly/AU/Commitment (XXIV)]**. Ils ont en outre décidé de laisser l'Engagement solennel ouvert à d'autres États membres pour qu'ils y adhèrent ultérieurement.

2. Sur la base de l'Engagement solennel, les onze (11) États membres ont été constitués en Groupe de travail ministériel par la Conférence de l'Union afin de superviser et d'orienter la mise en œuvre des activités convenues et de la feuille de route pour la création d'un Marché unique du transport aérien en Afrique d'ici à 2017. Le Groupe de travail ministériel s'est élargi pour inclure les ministres des États membres qui sont des anciens adhérents et ils sont soutenus par des experts du transport aérien de leurs pays respectifs, la CUA, la CAFAC, l'AFRAA et les CER en collaboration avec d'autres parties prenantes clés.

3. Grâce aux activités de plaidoyer de la Commission de l'Union africaine, des Commissions de l'aviation civile africaine et des membres actuels du Groupe de travail ministériel, le nombre de pays qui ont signé l'Engagement solennel est passé de onze à vingt-deux, à savoir: L'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Botswana, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Mali, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone, la République du Congo, le Swaziland, le Togo et le Zimbabwe. Il a été demandé à ces États membres de mettre en œuvre un certain nombre d'étapes essentielles afin d'assurer la mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro, condition préalable à la création du Marché unique.

4. Ces vingt-deux pays ont une population combinée d'environ 670 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la population (57%) du continent en 2015. Leur PIB cumulé s'élevait à 1500 milliards \$EU en 2015, soit plus de 65% du PIB du continent avec un revenu moyen par habitant de 2 119,5 \$EU/habitant par rapport à la moyenne du continent de 1888 \$EU/habitant. En 2015, 63,5 millions de touristes internationaux ont été enregistrés sur le continent et les vingt-deux pays représentent plus de 54% des visiteurs internationaux (Source: Annuaire statistique de l'Afrique 2016). Le nombre de pays qui ont signé l'Engagement solennel offre un espace unique significatif de marché du transport aérien, en termes de volumes de trafic et d'infrastructures aéroportuaires. En 2015, l'Afrique a accueilli 180 millions de passagers, dont plus de 56 % dans les aéroports de l'espace actuel du Marché unique, tandis que les compagnies aériennes des vingt-deux pays représentent plus de 80 % du trafic intra-africain.

5. Le lancement du Marché unique du transport aérien en Afrique était prévu en 2017 conformément à la Décision de la Conférence (Assembly/AU/Decl.1 (XXIV)), cependant, il a été reporté au Sommet de janvier 2018. La présente note conceptuelle décrit les activités visant à marquer le lancement du Marché unique du transport aérien en Afrique, en marge de la trentième (30^e) session ordinaire de la Conférence

de l'Union africaine (UA), prévue du 25 au 28 janvier 2018 au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

II. OBJECTIFS DU LANCEMENT

6. Ce lancement a pour but d'accomplir la mission des chefs d'État et de gouvernement conformément à la Déclaration de la Conférence **(Assembly/AU/Decl.1(XXIV))** et, par conséquent, les objectifs du lancement du Marché unique du transport aérien en Afrique au cours du Sommet de janvier 2018 sont, entre autres, les suivants:

1. accomplir la mission des chefs d'État et de gouvernement de lancer le MUTAA d'ici à 2017;
2. commémorer le lancement du Marché, en marquant une étape importante depuis l'adoption de la Décision de Yamoussoukro en 1999; et
3. accroître la publicité et la visibilité mondiale sur la création du Marché unique du transport aérien en Afrique, un projet phare et essentiel de l'Agenda 2063 de l'UA - le premier des douze projets qui seront lancés.

III. LES ACTIVITÉS COMMÉMORATIVES DU LANCEMENT

7. Les activités ci-après sont prévues pour le lancement du MUTAA:

(a) **Publications spéciales:** Le lancement du Marché unique du transport aérien en Afrique en tant que projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA exige une publicité efficace et une publication commémorative. La Commission a l'intention de demander à des organisations médiatiques spécifiques de produire des éditoriaux spéciaux de leurs publications pour marquer le lancement du MUTAA. Il faudrait également que les dirigeants de la CUA accordent des interviews spéciales à la presse sur l'importance du Marché unique. D'autres documents commémoratifs doivent être produits en fonction du budget et des commandites offertes par les partenaires de l'industrie de l'aviation. À cet égard, il est recommandé que la CUA adresse des correspondances aux partenaires intéressés en vue de commanditer le matériel commémoratif (IATA, AFRAA, NPCA, Boeing, Airbus, Transport Canada, compagnies aériennes africaines). Il est également indiqué de faire paraître un article dans la publication spéciale afin d'y inclure un résumé des textes institutionnels et réglementaires de la DY, des articles sur les avantages de la libéralisation du secteur du transport aérien, des articles sur l'industrie aéronautique de ces États dans le MUTAA, des questions d'actualité sur la sûreté, la sécurité et l'environnement et de brèves interviews des ministres en charge de l'Aviation des États qui ont signé l'Engagement solennel sur les attentes, etc. La CAFAC jouera un rôle de chef de file, avec l'aide de partenaires de l'industrie comme l'IATA, dans la production de la publication spéciale.

(b) **Accueil de la foire aéronautique de l'Union africaine/MUTAA:** Conformément au thème du sommet, chacun des vingt-deux pays signataires de l'Engagement solennel serait invité à animer un stand d'aviation au Parc des expositions d'aviation du MUTAA/UA, accompagné

de ses compagnies aériennes et autres partenaires de l'industrie aéronautique et des constructeurs aériens. Le thème proposé pour la foire est le suivant: « L'aviation contribue à une évolution durable vers la transformation de l'Afrique ». L'AFRAA présidera à l'organisation de la foire aéronautique du MUTAA/UA, assistée par ses membres du MUTAA et d'autres partenaires de l'industrie.

- (c) Le principal événement parallèle au lancement du Marché inclurait une table ronde ministérielle de débat (style Davos) à la veille du lancement et du lancement officiel, notamment les discours d'ouverture, la signature d'un certificat commémoratif en tant que projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA et l'inauguration d'une statue/d'un symbole dans l'enceinte de la CUA. La CUA organisera l'événement assistée par le NEPAD et l'OACI.
- (d) Désignation des leaders régionaux chargés d'assurer la promotion du MUTAA par le Président de l'UA: Sur la base de la recommandation du Président de la CUA, le Président de l'UA désignera des leaders régionaux spéciaux chargés d'assurer la publicité du Marché unique du transport aérien en Afrique afin de contribuer davantage à sa promotion et à son bon fonctionnement. Le cas échéant, un ancien chef d'État et/ou une personnalité notable de l'entreprise multinationale serait désigné comme leader chargé de la promotion du MUTAA. Les leaders désignés pour assurer la promotion du MUTAA doivent être des personnes intègres, réputées, influentes et universellement acceptables dans la région ou à travers le continent. Les cinq régions sont les suivantes: Afrique du Nord, de l'Est, de l'Ouest, centrale et australe.

IV. ATTENTES ET AVANTAGES

8. Ce lancement vise à accomplir la mission des chefs d'États et de gouvernement conformément à la Déclaration de la Conférence - **Assembly/AU/Decl.1 (XXIV)**. Le Marché unique africain du transport aérien sera le premier des douze projets phares de l'Agenda 2063 à être lancé. Le lancement revêt une importance politique majeure relativement à l'Engagement solennel pris par les États membres qui ont signé la déclaration de mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro en vue de la création d'un Marché unique africain du transport aérien. Ce lancement donne également une impulsion aux compagnies aériennes pour planifier leurs services selon le paradigme du Marché unique.

9. Comme il a été noté en 2015, la libéralisation et l'unification des marchés africains du transport aérien est l'un des projets phares prioritaires du continent qui devrait accélérer la réalisation des principaux objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA pour une Afrique **intégrée, axée sur les populations, prospère, pacifique et stable**. Ce lancement constitue le début de ce projet. Une étude réalisée par InterVISTAS en 2014 sur l'impact de la libéralisation dans douze pays a révélé qu'environ 155 100 emplois seraient créés dans les secteurs de l'aviation, du tourisme et de l'économie en général et qu'ils contribueraient à hauteur de 1,3 milliard \$EU au PIB annuel, soit environ 0,07 % du PIB des douze pays. Les passagers bénéficieront d'une augmentation de 75 % des correspondances directes, d'économies tarifaires de 25 à 35 %, d'une plus grande commodité et d'un gain de temps considérable.

10. Le lancement du Marché unique africain du transport aérien renforcera également la réalisation de deux autres projets phares de l'Agenda 2063: (a) le passeport africain et la libre circulation des personnes et des marchandises; et (b) la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

V. PUBLIC CIBLE

11. Les participants ciblés dans le cadre du lancement comprendront des invités de haut niveau des États membres de l'Union africaine (chefs d'État et de gouvernement, ministres et ambassadeurs des États signataires de l'Engagement solennel), les médias internationaux, des représentants des constructeurs aéronautiques mondiaux, de la société civile et du grand public. Les personnalités et organisations suivantes seront par conséquent invitées au lancement:

- a) le Président en exercice et le Président sortant de l'Union africaine;
- b) les dirigeants des États membres qui ont signé l'Engagement solennel et leurs points focaux;
- c) les leaders régionaux invités désignés pour assurer la promotion du MUTAA;
- d) une personnalité impliquée dans la conception de la DY et du MUTAA
- e) la Commission de l'Union africaine;
- f) la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- g) la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC);
- h) les Communautés économiques régionales (CER);
- i) les membres de l'Organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro;
- j) l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD)
- k) l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA);
- l) les Présidents-directeurs généraux des compagnies aériennes dans les États membres ayant souscrit à l'Engagement solennel et les Présidents-directeurs généraux des aéroports, des centres de formation aéronautique et les prestataires de services de la navigation aérienne (PSNA);
- m) la Banque africaine de développement (BAD)
- n) le Parlement panafricain;
- o) l'Union européenne;
- p) des représentants des missions étrangères à Addis-Abeba

- q) l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
- r) une invitation sera également adressée à tous les États membres désireux de souscrire à l'Engagement solennel en faveur du MUTAA;
- s) les invités spéciaux de l'industrie aéronautique (IATA, Boeing, Airbus, Transport Canada, EASA, FAA) et d'autres organisations régionales de l'aviation;
- t) d'autres partenaires au besoin.

VI. Résumé du programme de lancement

12. Événements spéciaux:

- 25 janvier 2018 - Ouverture de la foire aéronautique par le CIET.
- 27 janvier 2018 - Réunion du Groupe de travail ministériel du MUTAA et un forum de table ronde de type Davos.
- 28 janvier 2018 - Événement parallèle au Sommet principal de lancement du MUTAA.

13. Projet de programme du principal événement parallèle de lancement

Le lancement ne durera pas plus de 90 minutes. Le programme provisoire est le suivant:

- Discours d'ouverture du Président de la Commission de l'Union africaine (CUA)
- Discours d'ouverture du Président du Conseil de l'OACI
- Présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du MUTAA par le président du Groupe de travail ministériel
- Désignation officielle des leaders chargés de la promotion du MUTAA - par le Président de l'UA
- Déclaration de lancement du MUTAA par le Président de l'UA
- Coupure du ruban et inauguration du symbole commémoratif de lancement du Marché par le Président sortant de l'UA
- Cocktail

14. Parrainage: Le parrainage des activités ou des événements spécifiques durant cette occasion sera examiné par la Commission de l'Union africaine.